

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRACTUELLES :

1. Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant au plus tard dans les huit jours à notre siège de Nivelles. Toute facture non payée endéans les 15 jours entraînera la suppression de l'escompte éventuellement accordé. Toute facture non payée à son échéance, portera de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 1% par mois, depuis la date de facturation jusqu'à parfait paiement ainsi qu'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant impayé, avec un minimum de 125 euros. Les intérêts non payés seront capitalisés dès la première année de leur exigibilité, conformément à l'article 1154 du Code Civil.
2. A peine de forclusion, toute réclamation doit nous parvenir par écrit dans les huit jours de la date de parution. Toute facture non contestée par lettre recommandée endéans les huit jours de la date de facturation est considérée comme exacte et due.
3. MEDIAPUB SA n'assume que des obligations de moyen.
La distribution des publications est confiée à d'autres opérateurs indépendants tels que LA POSTE, Belgique DIFFUSION,.... Nos obligations se limitent dès lors à confier à ces distributeurs, les publications commandées ou dans lesquelles les annonces sont insérées, en nombre suffisant, dans le délai imparti, et moyennant des instructions écrites conformes aux engagements souscrits vis-à-vis de nos clients.
4. En cas de litige, les Tribunaux de Nivelles sont seuls compétents.
5. En cas d'annulation de commande par le client, celui-ci s'engage à supporter tous les frais encourus par Médiapub (frais administratifs et de studio). Les modifications d'auteur ainsi que les projets n'ayant pas fait l'objet d'une commande dans les 3 mois de leur exécution seront toujours facturés au client.
6. Les dates fixées, emplacements ou couleurs demandés seront respectés dans la mesure du possible. Un emplacement ou une couleur spéciale ne peut être garanti que si le supplément prévu au tarif est payé, même si un autre règlement a été convenu formellement. Lorsqu'un client a pris l'engagement de payer un supplément pour obtenir un emplacement spécial ou une couleur déterminée, il sera tenu de payer le prix sans la majoration prévue, dans le cas où, par suite de difficultés de mise en page ou pour toute autre raison, son annonce paraîtrait à une autre place ou dans une autre couleur. La reproduction fidèle des couleurs ne peut être garantie. Le format des annonces peut être modifié en fonction de la mise en page.
7. L'annonceur est réputé agir en qualité d'auteur ou de posséder le droit de reproduction; en tout cas, il assume seul à l'égard des tiers l'entière responsabilité de la production de son annonce ou de sa publicité. L'annonceur garantit Médiapub contre les conséquences d'un recours quelconque exercé contre elle par un tiers à cause ou à l'occasion de sa publicité parue. Il s'engage notamment à nous payer le coût de l'insertion d'un droit de réponse légal, devant être publié à la suite de la publication de sa publicité ou de son annonce.
8. Le matériel livré par le client doit être prêt pour l'impression. Il doit correspondre aux normes d'impression et être en notre possession au moins quatre semaines avant l'impression. Les modifications ou annulations d'ordres déjà transmis doivent se faire par écrit dans les mêmes délais. Les erreurs, omissions ou mauvaises présentations découlant d'un matériel incomplet ou défectueux ne peuvent faire l'objet de dédommagements. Il en est de même pour les adresses-clés non montées dans l'annonce par le client. Lorsque le client ne peut fournir, en temps voulu, le matériel d'une insertion réservée, il sera tenu d'en payer la totalité du prix comme si l'insertion avait eu lieu.
9. Les dessins de publicité et compositions exécutées en nos ateliers, parus ou non, restent la propriété de Médiapub et ne pourront être employés sans son accord. Le client n'en sera propriétaire que s'il achète le projet. Le client qui enfreindrait ces dispositions, s'engage à payer une indemnité de 125 euros augmentée des frais de création. A défaut, l'utilisateur sera poursuivi pour violation de droits d'auteur.
10. Médiapub se réserve le droit de modifier à tout moment le tarif de publicité ainsi que la largeur de ses colonnes. Le tarif nouveau ou la justification nouvelle seront appliqués à tous les ordres, y compris en cours, dès sa date d'entrée en vigueur. Les annonceurs qui auraient un contrat en cours d'exécution auront seulement la facilité de résilier par écrit quinze jours avant la date d'application du nouveau tarif.
11. Médiapub se réserve le droit de refuser ou d'arrêter toute publicité sans avoir à en donner la raison. Médiapub peut refuser un matériel dont la qualité ou l'esthétique laisse à désirer.
12. Nos factures sont couvertes par une police d'assurance crédit. Médiapub se réserve le droit de transférer en tout ou en partie ses créances ou de subroger un tiers dans tout ou partie des droits nés des créances. Le débiteur autorise Médiapub à effectuer le traitement automatisé des données à caractère personnel le concernant. Cette autorisation inclut celle pour Médiapub de communiquer à tout tiers, justifiant d'un intérêt légitime (en particulier Assurance-Crédit, Supports ou Régies avec qui Médiapub a des accords de coopération), les engagements souscrits ainsi que la façon dont le débiteur s'en acquitte ou s'en est acquittée.
13. Nos conditions générales prévalent celles de nos partenaires commerciaux. Elles sont réputées connues dès réception par leur destinataire. Elles sont d'application à défaut d'avoir été expressément contestées dans les 8 jours de leur réception. En cas de relation commerciale suivie, la contestation doit intervenir dans les 8 jours de la première réception des conditions générales. L'inapplication de l'une ou l'autre de nos clauses contractuelles n'entraîne aucune renonciation de notre part au bénéfice de celles-ci.